



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

30 septembre 2021

Déclaration d'activité

Manuel de télédéclaration d'activité d'un
organisme de formation

Table des matières

<u>1</u>	<u>Introduction</u>	3
<u>2</u>	<u>Accédez au service « Mon Activité Formation » en créant un compte « Mes Démarches »</u>	4
<u>2.1</u>	<u>Créer votre compte utilisateur « Mes Démarches »</u>	4
<u>2.2</u>	<u>Connectez-vous au service « MAF – Mon Activité Formation »</u>	7
<u>3</u>	<u>Saisissez votre Déclaration d'Activité</u>	8
<u>4</u>	<u>Instruction de votre déclaration d'activité par votre D(R)EETS</u>	11

1.Introduction

La déclaration d'activité est obligatoire pour tout prestataire d'actions concourant au développement des compétences (action de formation, bilan de compétences, action de validation des acquis de l'expérience, action de formation par apprentissage), exerçant à titre principal ou accessoire.

Elle doit être adressée au service régional de contrôle de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS, ou DEETS en Outre-mer) dans les trois mois suivant la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle.

Le service Mon Activité Formation permet la télé-saisie de la déclaration d'activité. Elle remplace la transmission du formulaire papier (Cerfa 10782*04).

2. Accédez au service « Mon Activité Formation » en créant un compte « Mes Démarches »

Créer votre compte utilisateur « Mes Démarches »

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a mis en place un compte utilisateur unique « Mes Démarches » qui permet d'accéder à plusieurs services dématérialisés, notamment le service MAF (Mon Activité Formation), pour la déclaration de votre activité et la transmission de votre BPF chaque année, ou encore le service EDOF (service géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le CPF)

- 1 Ouvrez votre navigateur internet et allez sur :
<https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>



- 2 Cliquez sur « SE CREER UN COMPTE »



3 Dans l'onglet Professionnel :

Votre établissement

Saisissez le SIRET de l'établissement déclarant de votre organisme de formation

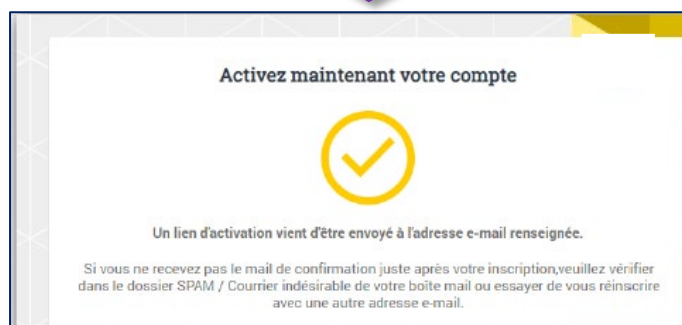
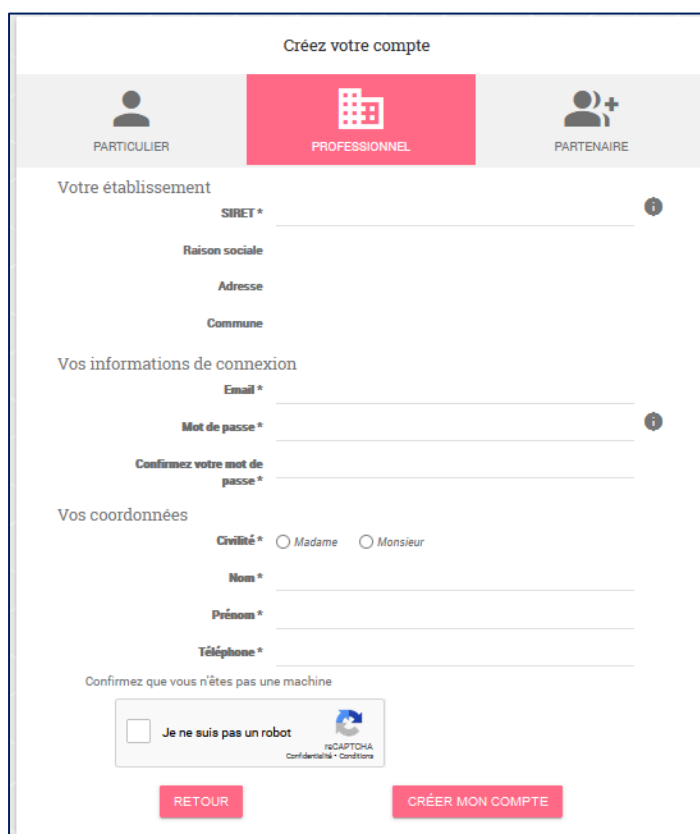
Vos informations de connexion

Saisissez votre email professionnel, et un mot de passe

Note : le mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, et une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial.

Vos coordonnées

Indiquez vos coordonnées et cochez la case « Je ne suis pas un robot »



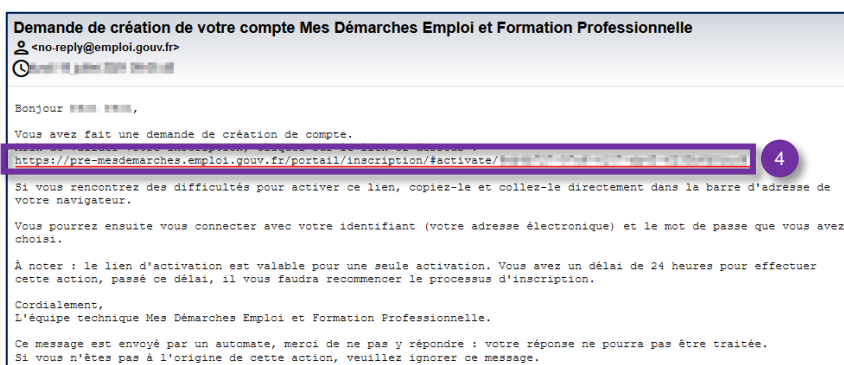
4 Un email vous a été envoyé à l'adresse utilisée pour la création de votre compte sur le Portail (cf. étape 3).

Cliquez sur le lien pour activer votre compte.

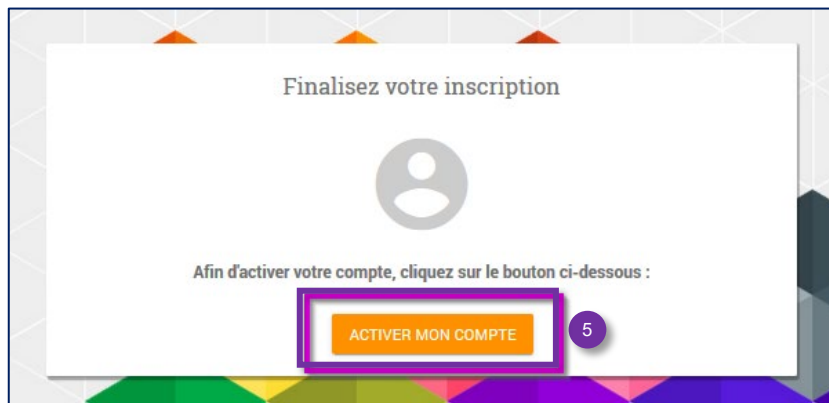
Ce lien est valable 24 heures

La réception de l'email sur votre compte peut prendre quelques minutes.

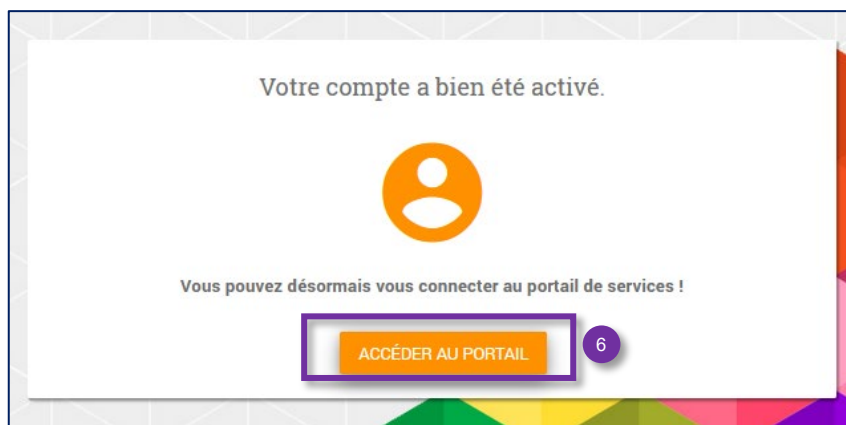
Pensez à contrôler les spams et courriers indésirables, ainsi qu'un éventuel système de filtrage de mails.



- 5 Cliquez sur « **ACTIVER MON COMPTE** »



- 6 Pour accéder au service MAF et effectuer votre déclaration, cliquez sur le bouton « **ACCÉDER AU PORTAIL** »



Connectez-vous au service « MAF – Mon Activité Formation »

- 7 Connectez-vous en indiquant l'email professionnel et le mot de passe que vous avez choisi à l'étape 3

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté Égalité Fraternité

MAF
Mon Activité Formation

Agent du ministère ?

MON ACTIVITÉ FORMATION

MAF permet aux organismes de formation ayant déclaré leur activité de :

- Modifier les coordonnées de leur organisme de formation
- Etablir un bilan pédagogique et financier (BPF) de leur activité

Si vous utilisez ce service pour la première fois, et que vous avez perdu le courrier initial qui contenait votre **code d'activation**, merci de contacter votre **SIC**.

Connectez-vous

Pas encore de compte ? [SE CRÉER UN COMPTE](#)

ADRESSE ELECTRONIQUE
Entrez votre adresse électronique

MOT DE PASSE
Entrez votre mot de passe

Mot de passe oublié ?

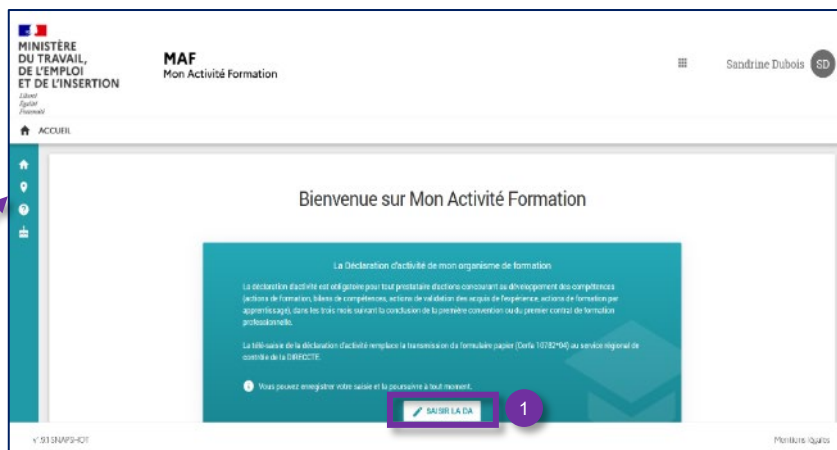
SE CONNECTER

3. Saisissez votre Déclaration d'Activité

Bienvenue dans l'application « MAF - Mon Activité Formation », vous êtes prêt pour commencer la saisie de votre télé-déclaration d'activité !

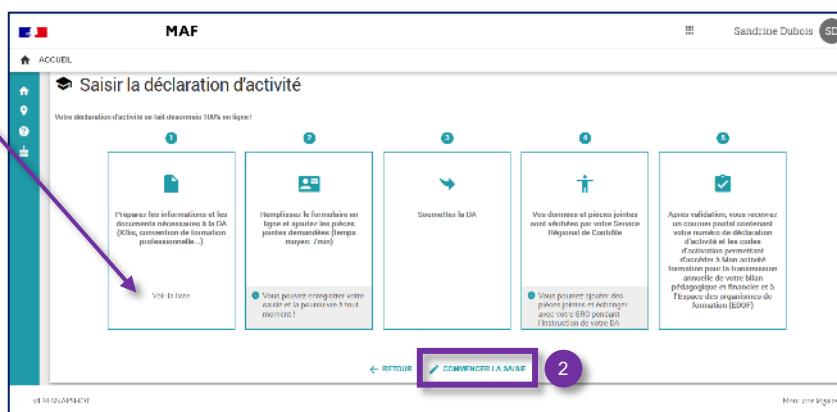
1 Cliquez sur le bouton « Saisir la DA ».

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service régional de contrôle de la D(R)EETS. Les coordonnées sont disponibles dans l'onglet.



2 Prenez connaissance de la liste des pièces à fournir et des étapes du processus de déclaration d'activité.

Puis cliquez sur « COMMENCER LA SAISIE ».



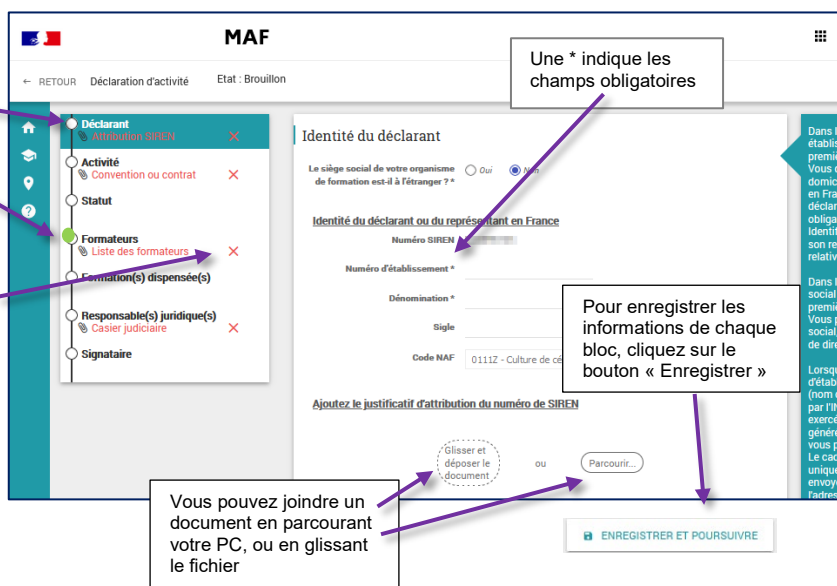
Fonctionnement du formulaire :

Le formulaire est organisé en 7 blocs de saisie

Quand un bloc avec toutes les informations obligatoires est enregistré, le cercle devient vert.

La croix indique que la ou les pièces requises n'ont pas été fournies

Vous pouvez naviguer dans le formulaire en cliquant sur chacun des blocs.



3 Commencez par renseigner le bloc « **Déclarant** ».

Après la saisie du champ « Numéro d'établissement » (c'est-à-dire les 5 derniers caractères de votre SIRET), le système récupère automatiquement les informations « Dénomination », « Sigle », « Code NAF » et l'adresse physique.

Notez que les mails relatifs au traitement de la déclaration d'activité seront envoyés à l'adresse saisie dans le champ « e-mail de contact ».

Cliquez sur le bouton « **ENREGISTRER ET POURSUIVRE** » pour passer au bloc suivant.

ENREGISTRER ET POURSUIVRE

Information générale : Vous pouvez interrompre la saisie de votre déclaration dès lors que vous avez enregistré les blocs déjà renseignés.

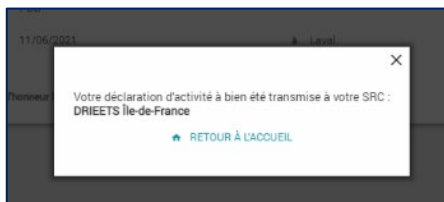
Vous pourrez reprendre plus tard votre saisie en cours, en vous reconnectant à MAF :
<https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>

Tant que la déclaration d'activité n'est pas transmise, vous pouvez toujours modifier les blocs qui ont déjà été enregistrés.

4 Une fois que votre déclaration d'activité est complète, c'est-à-dire que tous les champs obligatoires ont été renseignés et les pièces fournies, et que tous les blocs ont été enregistrés, vous pouvez transmettre votre déclaration d'activité à votre D(R)EETS en cliquant sur « **TRANSMETTRE** ».

La DA ne peut être transmise que si tous les champs obligatoires sont complétés et les pièces requises fournies.

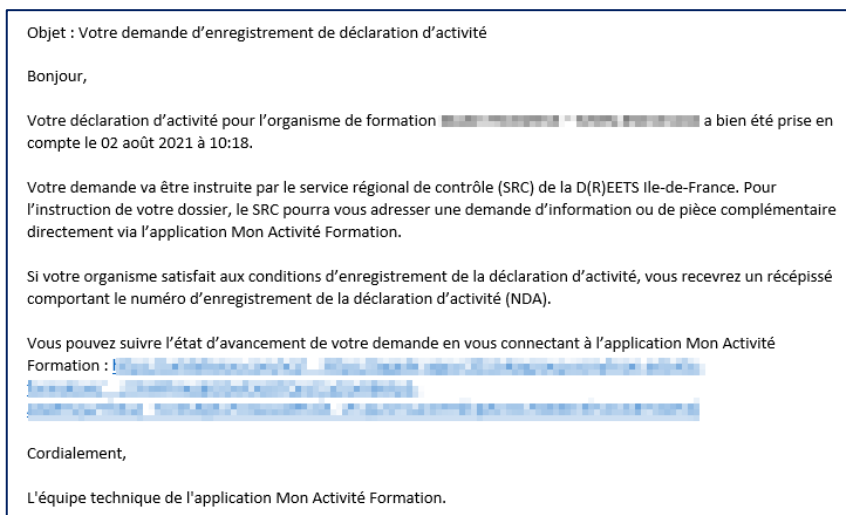
Après transmission de votre déclaration d'activité, le système confirme sa réception par la D(R)EETS.



Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande et consulter la déclaration d'activité transmise.



Un accusé de réception de votre demande vous est envoyé par mail.



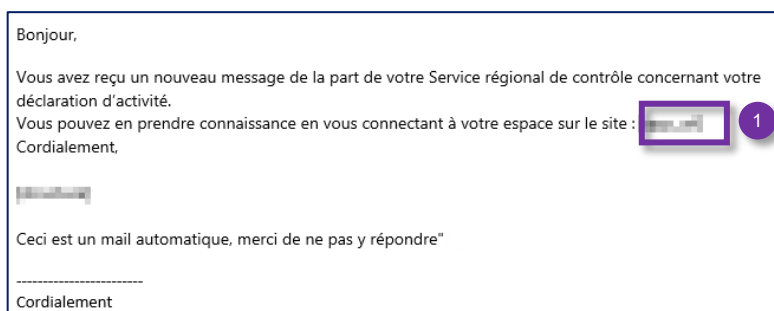
4. Instruction de votre déclaration d'activité par votre D(R)EETS

En cas de besoin, l'agent qui instruit votre déclaration d'activité peut vous adresser une demande d'information ou de pièce complémentaire directement dans MAF.

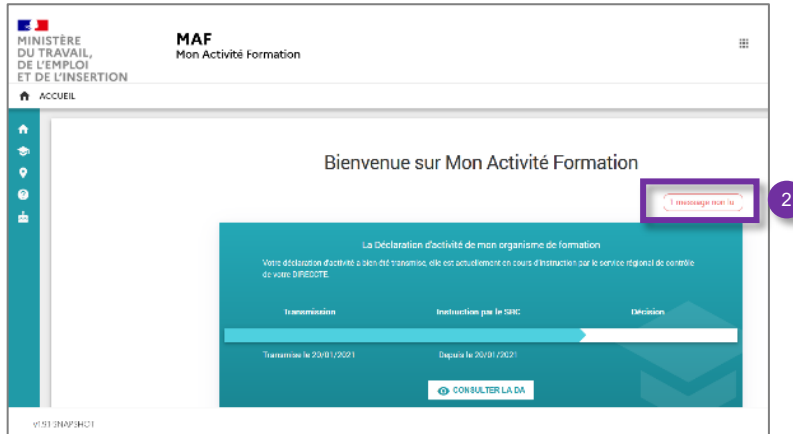
Vous recevrez un mail vous invitant à vous connecter à l'application pour consulter le message.

Le mail est envoyé à l'adresse saisie dans le bloc « Déclarant » de la DA.

- 1 Cliquez sur le lien du mail pour être redirigé vers l'accueil de MAF.

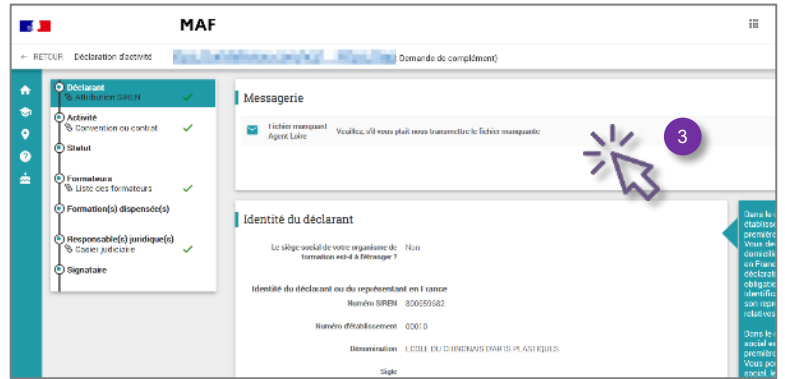


- 2 Connectez-vous à votre compte. Sur la page d'accueil de MAF, cliquez sur la notification pour aller consulter le message.

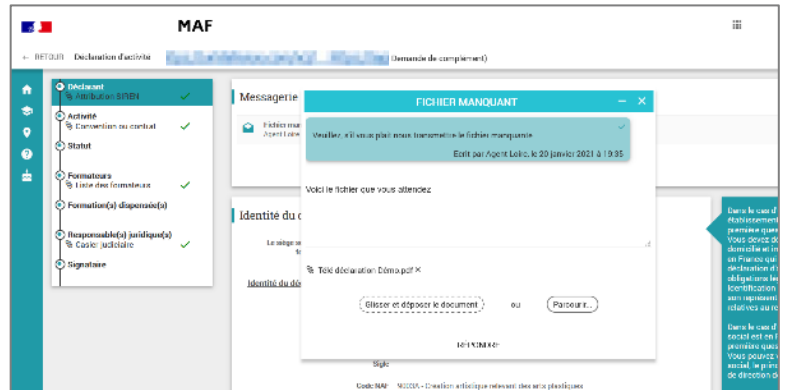


3

Cliquez sur le message pour l'ouvrir.



Vous pouvez répondre et ajouter une pièce-jointe.



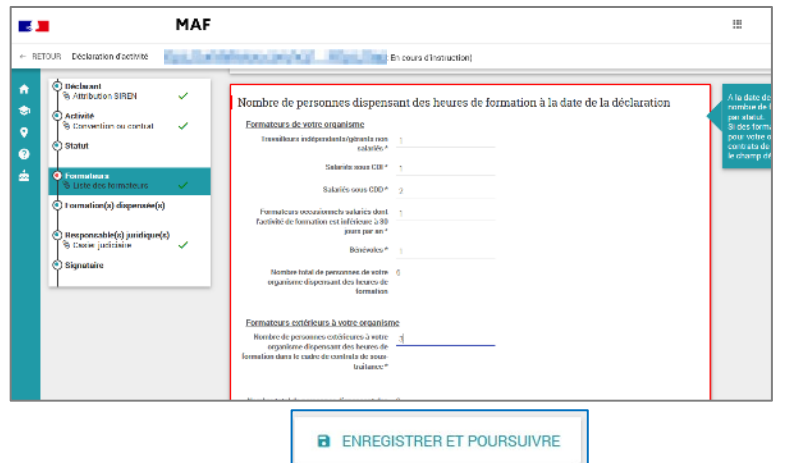
4

En cas d'erreur de saisie, l'agent qui instruit votre déclaration d'activité peut vous demander de corriger une information.

Le bloc contenant l'erreur est signalé en rouge.

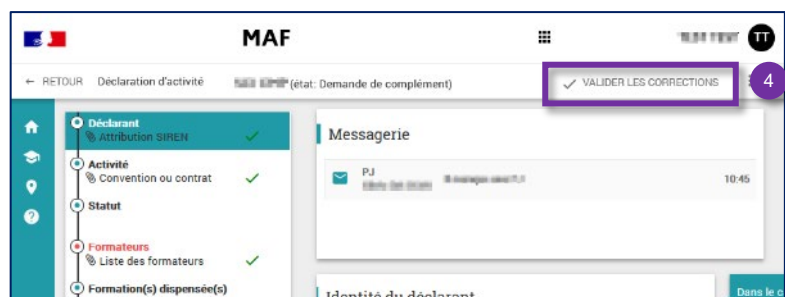
Modifiez l'information, enregistrez le bloc.

Vous pouvez modifier plusieurs fois le bloc, les modifications ne deviennent définitives que lorsque vous avez cliqué sur « VALIDER LES CORRECTIONS ».



5

Cliquez sur le bouton en haut à droite « VALIDER LES CORRECTIONS » : la déclaration d'activité corrigée est alors transmise à la D(R)EETS.



Lorsqu'une décision aura été prise sur votre dossier, vous recevrez un courrier du service régional de contrôle de la D(R)EETS pour vous en informer.

Conservez précieusement ce courrier car il contient vos codes d'activation, qui vous permettront d'accéder par la suite à MAF et à EDOF.



Dès réception du courrier, activez votre accès à MAF en vous reconnectant sur :

<https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>

Puis saisissez le code d'activation MAF indiqué sur ce courrier.

Vous avez désormais accès à votre espace MAF, qui vous permettra de mettre à jour vos informations et de transmettre chaque année votre bilan pédagogique et financier (BPF).